

Département de la Manche – Canton de Bréhal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOLLIGNY

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à vingt heures trente se sont réunis, dans la salle de la Mairie les membres du conseil municipal de la commune de Folligny sous la présidence de Mme Florence GOUJAT, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Procuration :
Présents : 9

DATE DE CONVOCATION

10/02/2023

DATE D'AFFICHAGE

17/02/2023

Etaient présents :

BONJOUR David, BELIN Georges, TIROT Stéphanie, adjoints,
LAINÉ Michèle, Maire déléguée de Le Mesnil-Drey,
TÉTREL Sylvie, Maire déléguée de la Beslière,
BIDOT Hélène, BENSET Jocelyne,
LE CORFEC Stéphanie,
SEBIRE Michaël,
Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé ayant donné procuration :

Absent excusé : ANELLI Franck, DURAND Alexandre, MARIE-AMIOT Antoine,
MOULIN Jacky, PIETTE Pascale

Secrétaire de séance : Stéphanie TIROT

Cellule commerciale – étude, choix des propositions de crédits reçues et autorisation de signature

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le plan de financement prévisionnel suivant pour un montant global estimé à 966 159,01 € HT :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Sources de financement	Montant En € H.T	Taux (en%)
Etudes et assistance à maîtrise d'ouvrage	113 090.00 €	Aides publiques		
		État - DETR	150 000.00 €	15.53 %
		État - DSIL	150 000.00 €	15.53 %
		Conseil régional	200 000.00 €	20.70 %
Dépenses de travaux	838 069.01 €	Conseil Départemental	100 000.00 €	
		Autres subventions : Fonds de concours Granville Terre et Mer	20 000.00 €	2.07 %
		Sous-total (1)	620 000.00 €	64.17 %
Dépenses d'équipement	15 000.00 €	Autofinancement		
		Fonds propres	21 345.00 €	2.21 %
		Emprunts	324 814.01 €	33.62 %
TOTAL H.T.	966 159.01 €	Sous-total (2)	346 159.01 €	35.83 %
		TOTAL H.T.	966 159.01 €	100.00 %

Une demande de prêt de 350 000,00 euros, ainsi qu'une demande de prêt relais (ligne de trésorerie) à hauteur de 600 000,00 euros en attente des subventions ont été émises.

Deux banques sollicitées n'ont pas transmis de propositions.

Les propositions des banques ayant répondu sont présentées au Conseil municipal dans le tableau ci-dessous :

15/02/2023

FINANCEMENT CELLULE COMMERCIALE

	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole	Banque des territoires
LIGNE DE TRESORERIE 600 000 €			
DUREE	1 an	2 ans	
Frais de Dossier	0	500 €	
Commission d'engagement	600 €		
Commission de gestion	100 €		
Taux	3.10%	3.71%	

PRÊT	TAUX FIXE	350 000 €	
TAUX FIXE	4.18%	4.03%	
DUREE	20 ANS	20 ANS	
FRAIS DE DOSSIER	350 €	200 €	
TAUX FIXE	4.19%	4.18%	3.61%
DUREE	25 ANS	25 ANS	25 ANS
FRAIS DE DOSSIER	350 €	200 €	210 €

TAUX VARIABLE Indexé sur le Livret A (3%)		
DUREE	20 ANS	
COMMISSION D'ENGAGEMENT	350 €	
TAUX	3.30%	
Remboursement par anticipation 3%	3%	
DUREE	25 ANS	25 ANS
COMMISSION D'ENGAGEMENT	350 €	210 €
TAUX	3.30%	3.40%
Remboursement par anticipation	3%	1%

2023-15 – Cellule commerciale – Autorisation de signature d'une demande de ligne de trésorerie

Pour permettre le règlement des factures en attendant le versement des subventions demandées, il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à réaliser auprès de la **CAISSE D'EPARGNE DE NORMANDIE**, 7 rue du Colonel Rémy, 14901 CAEN CEDEX une demande d'une ligne de trésorerie de : **600 000.00 Euros** dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **1 an**.

Le taux nominal de l'emprunt sera de : **3.10 %** - Taux Fixe,
Les frais de dossier sont constitués d'une commission d'engagement (600.00 €) et d'une commission de gestion (100.00 €) pour un montant total de **700.00 €**.

- autorise Madame le Maire à intervenir au nom de Folligny à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

2023-16 – Cellule commerciale – Autorisation d'emprunt auprès de la Banque des Territoires

Le Conseil municipal de Folligny, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée et les différentes propositions,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Madame le Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 350 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL- Prêt Relance Verte (Ressource SFIL)

Montant : 350 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 12 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,61 %

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 4,6% et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement : Echéance Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Questions diverses :

Une réunion d'information va avoir lieu pour le volontariat rural (service civique)

Une représentante d'INSITE nous propose de nous présenter le mode de fonctionnement pour le volontariat rural.

Insite mobilise des jeunes volontaires (binôme) de 18 à 25-30 ans, afin de faire vivre nos projets. Ce sont des périodes de 6 mois. Les jeunes sont rémunérés par l'état.

La seule contribution de la commune est de les loger sur cette période.

Ils doivent avoir un tuteur, pas forcément un élu, qui toutes les semaines s'engage à faire un point avec eux et les encadrer. Une fois par mois, la responsable d'INSITE, vient sur la commune et faire un point avec l'équipe.

Il semble intéressant, d'étudier ce projet. Nos villages sont labellisés Village Patrimoine et un travail de signalisation est à mettre en place ainsi que la mise en valeur de nos chemins de randonnées.

Le 58^e Tour de la Manche passera par nos communes le 12 mai 2023. La société TMO recherche des volontaires-signaleurs pour sécuriser le parcours au sein de la commune.

La commission fleurissement se réunira le samedi 11 mars 2023 à 09h00.

Les vestiaires du foot ont été cambriolés dans la nuit du 08 au 09 février, dépôt de plainte et déclaration à l'assurance ont été faites.

Un cirque va s'installer au Champ de Foire les 25 et 26 février 2023 pour une représentation de spectacle pour enfants.

Une DP concernant l'antenne FREE a été déposée, un avis défavorable a été transmis aux services instructeurs de l'urbanisme de Granville Terre et Mer.

Fin de séance